



Marchés publics

CT/KC

N°2023-

348

## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 13 DEC. 2023

EN APPLICATION DE LA DÉLEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES DELIBERATIONS  
DU 25 MAI 2020 ET DU 19 MAI 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231213-MP2023DEC348-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

**OBJET : Marché à procédure adaptée – Acquisitions de 3 véhicules utilitaires pour les besoins courants des services techniques de la ville de Soisy-Sous-Montmorency**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 1111-4 et 2122-1,

**VU** les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** la nécessité de la ville de Soisy-sous-Montmorency d'acquérir 3 véhicules utilitaires pour les besoins courants des services techniques,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure de consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 13 octobre 2023 pour une publication sur le profil acheteur et au BOAMP le 13/10/2023,

**CONSIDERANT** qu'à date limite de remise des offres, le 16 novembre 2023 à 12h, 3 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer le marché – Acquisitions de 3 véhicules utilitaires pour les besoins courants des services techniques de la ville de Soisy-Sous-Montmorency comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants en € HT
1	Acquisition de 2 véhicules utilitaires 100% électrique	ROUSSEAU ENGHEN 150 av. de la Division Leclerc 95160 MONTMORENCY	62 425.52
2	Acquisition d'un véhicule utilitaire thermique	ROUSSEAU ENGHEN 150 av. de la Division Leclerc 95160 MONTMORENCY	38 929.26

**Article 2 :** La durée du marché s'étend de la notification du marché à la réception complète des véhicules. Le marché court cependant pendant toute la durée de garantie des véhicules.

**Article 3 :** L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

**Article 4 :** L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

**Article 5** : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **13 DEC. 2023**

Mis en ligne et/ou notifié le : **14 DEC. 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

**14 DEC. 2023**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.